



Bénéficiez de l'expertise Siemens
et de 5 ans de garantie



Garantie Privilège
Le choix de la tranquillité



Voir conditions au dos
ou en flashant le QRcode

Choisir Siemens, c'est opter pour la qualité, l'innovation et la sérénité.

Pour bénéficier de la garantie Privilège 5 ans (3 ans en plus de la garantie légale) de la marque Siemens :

1. Achetez simultanément, chez votre cuisiniste, au moins quatre (4) appareils électroménagers de la marque Siemens, gamme encastrable (une table aspirante comptant pour deux appareils) et gamme froid pose libre. Tous les appareils doivent figurer sur une seule facture.
2. Rendez-vous dans un délai de 3 mois maximum à partir de la date de votre facture sur <https://www.siemens-home.bsh-group.com/fr/nos-services/garantie/garantie-privilege>
3. Cliquez sur le bloc correspondant à votre achat :
 - "3 appareils dont 1 table aspirante"
 - OU
 - "Au moins 4 appareils" puis sélectionnez la quantité exacte.
4. Enregistrez vos appareils, un à un, en suivant les instructions.
5. Vous serez automatiquement invité à vous connecter à **votre compte My Siemens** ou à **créer un compte** si vous n'en possédez pas encore.
6. Après la **connexion ou la création de votre compte**, vous accéderez directement à la page de confirmation pour la **souscription à la garantie**, où vous pourrez **télécharger les fichiers PDF** correspondants.

Lors de l'enregistrement et de l'activation de la garantie, les références E-NR, FD Date et numéro de série de vos appareils seront nécessaires. Ces numéros sont indiqués sur la plaque signalétique située près de la porte de l'appareil ou à l'arrière de l'appareil.

Manufactured by BSH Hausgeräte GmbH, Carl-Wery-Straße 34, 81739 München, GERMANY under Trademark License of Siemens AG		
E-Nr:	SN68M064EU/01	FD:
	9410	Z-Nr.:
Type:	SD6P1S	XY21234000
220 - 240 V	50/60 Hz	014091502858000052
		2,0 - 2,4 kW
		10/16A (UK 13A)
Made in Germany		

Après chaque validation de garantie, un certificat de garantie 5 ans sera téléchargeable pour chaque appareil enregistré en cliquant sur le lien "Obtenir mon extension de garantie". Vous pourrez aussi retrouver ces certificats dans votre compte sur le site <https://www.siemens-home.bsh-group.com/fr/nos-services/garantie/garantie-privilege>

Nous vous conseillons d'imprimer ou d'enregistrer ces certificats de garantie, ils vous seront demandés par le technicien en cas d'intervention, en plus de votre facture d'achat. Pour en savoir plus sur les conditions de la garantie Privilège 5 ans, rendez-vous sur la page <https://www.siemens-home.bsh-group.com/fr/nos-services/garantie/garantie-privilege>

